Image not found or type unknown

Avancer la part de travaux d’un voisin décédé

Par **ET2507**, le **29/12/2020** à **22:59**

Bonjour,

Je vis dans une copropriété de 5 copropriétaires. L’un d’entre eux est décédé en juin 2020. Notre copropriété est gérée par un administrateur judiciaire qui dit n’avoir aucune nouvelle de la succession à ce jour. Des travaux importants et urgents ont été votés AVANT le décès de ce monsieur. Il n’a jamais payé sa part. Pouvons-nous avancer sa part ? (20.000 €). Sommes-nous certains d’être remboursés dans le cadre de cette succession ? (un appel de fonds spécial a été établi par l’administrateur judiciaire).

Je suis disponible pour toute info supplémentaire, merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés